



PROCEDURE A SUIVRE EN CAS DE FAUTE DISQUALIFIANTE AVEC RAPPORT

- Avant toute chose : faire toutes les formalités au vestiaire !
- Inscrire la FD au verso de la feuille et faire contresigner les capitaines en titre (sauf si le capitaine en titre a été disqualifié, auquel cas le capitaine en jeu sera invité à contresigner).
- Rédiger les rapports individuellement : chaque personne écrit elle-même son rapport et relate ce qu'elle a vu ou entendu. C'est un travail personnalisé, détaillé et circonstancié.
- Le 1er arbitre récupère les rapports de l'ensemble des officiels.
- Le 1er arbitre conserve l'original de la feuille de marque et l'envoie aux instances compétentes dans les 72h avec son rapport ainsi que celui du 2ème arbitre et des OTM (en cas de e-marque, l'arbitre récupère obligatoirement le fichier du match sur sa clé USB).
- Inviter les capitaines et les entraîneurs à fournir un rapport et à l'envoyer dans les 72h aux instances compétentes (Commission Régionale de Discipline de la Ligue Auvergne Rhône Alpes : voir coordonnées ci-dessous).
- Inviter le joueur ou les joueurs concernés à transmettre un rapport (faire passer le message par l'entraîneur ou le capitaine !).
- Par sécurité, photocopier ou scanner l'ensemble des rapports et l'original de la feuille de marque.
- Les rapports doivent être précis.
- Citez exactement les paroles prononcées, le lieu de l'incident (devant la table de marque ? dans la zone restrictive ?), suite à quelle situation (après une faute sifflée contre A5 ... ou suite à une sortie de balle ...).
- Plus vous aurez d'éléments à apporter, plus l'instruction du dossier sera simple.

Rapports à transmettre à la Commission Régionale de Discipline au plus tard 72h après la rencontre à :

LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES – 63 Avenue Barbier Daubrée – 63100 CLERMONT-FERRAND

Mail : secretariat.clermont@aurabasketball.com